

Charte de partenariat

2010 - 2015

VILLE DE SAINT-DENIS
UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES - SAINT-DENIS

CHARTRE DE PARTENARIAT

2010-2015

Ville de Saint-Denis
Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

PREAMBULE

L'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis et la ville de Saint-Denis, ci-après dénommées « les partenaires », partagent la conviction que l'association d'une activité universitaire d'enseignement et de recherche de haut niveau et d'une dynamique sociale et économique territoriale constitue une priorité commune et la source d'un enrichissement mutuel.

Depuis l'installation de l'université sur le territoire de Saint-Denis, de nombreuses collaborations ont été établies entre les partenaires. Un accord cadre avait, sur cette base, été signé en 1998.

Dans une perspective de développement pérenne, la ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis souhaitent franchir une nouvelle étape dans la coordination de leurs actions auprès de la communauté universitaire et de la population dionysienne.

La réussite d'une telle ambition passe par une amélioration des collaborations entre les deux institutions et leurs divers services, l'approfondissement des liens existants, la recherche de nouveaux partenariats, l'élaboration commune de projets innovants.

La présente charte établit un protocole d'intentions et de dispositions souhaitées par les partenaires et dont la mise en œuvre relèvera de programmes annuels ou pluriannuels soumis à la délibération de leurs assemblées. Ces programmes pourront faire l'objet d'avenants annuels ou pluriannuels

OBJET DE LA CHARTE

La charte a pour objet de définir les grands principes qui fixent les relations entre la ville et l'université articulés autour des deux axes suivants :

1. l'apport de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis au développement du territoire dionysien ;
2. l'apport de la ville de Saint-Denis au développement de l'université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis sur son territoire.

I. L'APPORT DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES SAINT-DENIS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DIONYSIEN

L'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis est un partenaire actif de la ville de Saint-Denis, et participe à sa vie sociale et à ses dynamiques. Tout en se définissant comme une « Université-Monde », l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis entend participer au développement urbain, social et humain de Saint-Denis.

Cette volonté peut s'exprimer dans trois domaines d'actions prioritaires :

- le tissage de solidarités et de partenariats entre les acteurs sociaux, économiques, culturels, associatifs et sportifs de Saint-Denis ;
- la mobilisation du potentiel scientifique de l'université sur le thème de la « ville » au service du développement social et urbain de Saint-Denis ;
- le maintien et l'élargissement des partenariats existants dans le domaine culturel.

A - Renforcer les partenariats de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis avec les acteurs locaux

La ville de Saint-Denis soutiendra l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis dans sa volonté de renforcer ses partenariats locaux avec :

1. les acteurs de la formation et de l'enseignement secondaire pour favoriser la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Ce renforcement passera par l'amélioration de l'information aux lycéens dans le but de favoriser leur orientation et leur réussite à l'université ;
2. les acteurs socio-économiques dans le but de favoriser leur connaissance des formations proposées par l'université, les échanges d'expériences et l'insertion des jeunes diplômés ;
3. les acteurs du secteur éducatif et social (Objectif Emploi, le service des études locales, les démarches quartier, les antennes jeunesse, Profession Banlieue) pour lesquels l'université peut être un centre de ressources ;
4. les acteurs du monde associatif auxquels l'université pourrait proposer des modules de formations ;
5. toute la population de la ville, par la mise en place de projets d'éducation populaire.

B / L'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis : un acteur du développement urbain

L'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis est un des acteurs de la recherche française en sciences humaines et sociales. Sa capacité d'expertise peut être une ressource importante pour la ville de Saint-Denis dans les domaines suivants :

1. le développement de projets de recherche des laboratoires de l'université sur les questions urbaines, sociales et culturelles en liaison avec les acteurs urbains de Saint-Denis ;

2. les appels à projets nationaux pouvant permettre l'obtention de bourses, de contrats de recherche, de conventions de stage pour les étudiants ;
3. l'intervention ponctuelle d'équipes de recherche à même de fournir aux élus et services de la municipalité des expertises intéressant le développement urbain, économique, éducatif et social de la ville ;
4. la diffusion des résultats de la recherche pour le plus grand nombre ;
5. l'organisation en commun de colloques et conférences ;
6. la représentation de l'université dans des lieux de concertation et de réflexion proposés par la municipalité sur l'avenir de la ville.

C / Un partenariat culturel renforcé

Un partenariat culturel fructueux s'est établi depuis longtemps entre la ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis. Une convention spécifique relative aux projets culturels sera élaborée. Elle s'appuiera sur la richesse des initiatives menées par les deux parties, sur la qualité des équipements de la ville et de l'université et sur la singularité de l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, qui rassemble des recherches et des enseignements spécifiques dans les domaines culturel et artistique (arts plastiques, photographie, cinéma, danse, théâtre, littérature, communication, etc.).

Propositions d'objectifs :

- promouvoir les activités culturelles de l'université dans la ville et celles de la ville à l'université ;
- inciter les étudiants à expérimenter leurs travaux pratiques sur le territoire de la ville ;
- faire connaître la politique culturelle et patrimoniale de la ville aux étudiants, enseignants et personnels de l'université ;
- faire de l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis un lieu de ressources pour les acteurs culturels de la ville et réciproquement.

II. L'APPORT DE LA VILLE DE SAINT-DENIS AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES - SAINT-DENIS SUR SON TERRITOIRE

La ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis partagent l'idée que le développement culturel, social et économique de la vie locale implique un rapprochement de la communauté universitaire et des habitants pour mieux valoriser Saint-Denis en tant que ville universitaire.

Dans cette perspective, quatre domaines d'actions prioritaires peuvent être définis :

- favoriser l'ancrage de l'université dans le territoire dionysien ;
- favoriser l'intégration de la communauté universitaire à la vie locale ;
- favoriser l'amélioration de la vie matérielle des étudiants ;
- soutenir l'insertion professionnelle des étudiants.

A / Favoriser l'ancrage de l'université dans le territoire dionysien

L'université Paris 8 se développe sur un territoire en profonde mutation. Dans le même temps, le quartier dans lequel elle est implantée consolide son identité territoriale avec l'aménagement de la zone des Tartres, la restructuration de la cité Allende, les aménagements de l'espace RATP...

Face à ces transformations, l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis et la ville de Saint-Denis partagent des préoccupations communes pour une meilleure intégration urbaine de l'université et le renforcement de ses liens avec la ville et ses quartiers de proximité.

1. A l'échelle de la ville, cet ancrage sera mis en œuvre par l'intégration de l'université Paris 8 dans toutes les démarches sociales et démocratiques de la ville, dans le but de faciliter son intégration urbaine et favoriser son ouverture sur le centre ville.
2. Cet ancrage sera mis en œuvre par un renforcement du lien social entre l'université Paris 8 et les quartiers de proximité : valorisation de la bibliothèque auprès des habitants, participation de l'université aux instances dédiées au développement des quartiers Allende et Sémart...

B / Favoriser l'intégration de la communauté universitaire à la vie locale

La ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis entendent faire de l'intégration de la communauté universitaire à la vie locale un axe important de leur action commune, afin de contribuer mutuellement par l'échange et la participation à l'enrichissement de l'ensemble du territoire.

En vue de réaliser cet objectif, les deux institutions œuvreront à :

1. développer des dispositifs d'accueil, d'information et d'échange pour les étudiants, enseignants et personnels administratifs en vue d'une meilleure appropriation du territoire ;
2. associer la ville aux journées portes ouvertes de l'université ;
3. créer des outils de communication communs ;
4. encourager l'implication de la communauté universitaire dans la vie associative, sportive et culturelle de la ville ;
5. favoriser l'émergence d'une vie étudiante dynamique en favorisant la participation des étudiants aux instances de concertation de la jeunesse mises en place par la ville ;
6. réfléchir à une politique concertée d'amélioration des services de transport en commun et de création d'espaces de stationnement ;
7. mutualiser des équipements à usage conjoint : salles de conférence, espaces d'exposition, équipements sportifs, ...

C / Favoriser l'amélioration de la vie matérielle des étudiants

La ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis partagent la conviction que l'amélioration des conditions de vie matérielle des étudiants contribue à leur réussite universitaire, humaine et professionnelle.

La volonté des deux partenaires est d'engager des actions nécessaires pour :

1. encourager l'accès au logement autonome des étudiants, en agissant pour réserver des logements étudiants dans les constructions immobilières ;
2. agir en concertation pour l'amélioration des politiques médicosociales de prévention et leur accessibilité ;
3. faciliter la participation de la ville aux commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) afin d'encourager les étudiants à l'utilisation des ressources du territoire ;
4. favoriser l'accès à l'offre associative et de loisirs de la ville ;
5. améliorer l'accueil des étudiants étrangers et promouvoir leur accès au droit.

D / Soutenir l'insertion professionnelle des étudiants

La réussite des étudiants est considérée par la ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis comme un enjeu social et éducatif de première importance.

Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de coordonner les actions en faveur des étudiants, d'accroître les synergies en associant les acteurs concernés de l'insertion professionnelle : Plaine Commune à travers la Maison de l'emploi, les missions locales, le dispositif « Reso 8 » de l'université, ...

Dans cette perspective, la ville de Saint-Denis et l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis agiront pour :

1. valoriser les initiatives des acteurs de l'insertion professionnelle par la mise en commun des expériences et des informations ;
2. créer une rencontre annuelle favorisant les échanges d'expériences entre les acteurs socio-économiques du bassin local et les jeunes diplômés ;
3. valoriser la charte « un étudiant, une entreprise ». Cette initiative de l'université peut être soutenue par la ville dans le cadre d'accueil de stagiaires et dans celui de la charte Entreprise Territoire ;
4. mener des actions de lutte contre les discriminations.

III. VIE DE LA CHARTE

La présente charte de partenariat prévoit que les communautés étudiante, enseignante, et administrative soient informées et consultées régulièrement dans le but de contribuer à l'enrichissement du processus engagé.

Chaque action engagée fera l'objet de modalités particulières, définie par les deux institutions.

Les enjeux, objectifs et préconisations de la présente charte nécessitent la mise en œuvre d'outils de travail nouveaux nécessaires à leur réalisation. Il est proposé à cette fin la création d'un comité de pilotage de la charte, chargé de veiller à sa bonne mise en œuvre, d'arrêter les dispositions éventuelles nécessaires à son évolution ou son amélioration, le cas échéant par voie d'avenants. La désignation des membres de ce comité relèvera de règles propres à chacun des partenaires.

Les diverses actions mises en œuvre dans le cadre de la charte feront l'objet d'une évaluation partenariale distincte des bilans administratifs et impliqueront tous leurs acteurs, selon des modalités établies par le comité de pilotage.

La présente charte est conclue pour une durée de cinq ans. Elle pourra faire l'objet d'avenants annuels ou pluriannuels, issus de l'évaluation des actions menées et de la programmation annuelle ou pluriannuelle. Ces avenants seront élaborés dans le cadre des projets d'activité des deux partenaires, de leur budget et de leurs délibérations respectives.

Le maire de Saint-Denis,



Didier PAILLARD

*Le président de l'université
Paris 8 Vincennes - Saint-Denis,*



Pascal BINCZAK

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Pour l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

- Le président de l'université
- Le vice-président étudiant
- Le chargé de mission aux relations avec les collectivités territoriales
- La directrice de la communication
- Le conseiller du président en charge des partenariats
- Un élu du conseil d'administration
- Un élu du conseil scientifique
- Un élu du conseil des études et de la vie universitaire

Pour la ville de Saint-Denis

- Le maire
- Le maire adjoint chargé de l'enseignement
- Le maire adjoint chargé de la culture
- Le maire adjoint en charge du quartier Allende
- Un représentant de la direction de l'enseignement
- Un représentant de la direction de la culture
- Un représentant de la direction de la communication
- La directrice de quartier Allende

Un représentant de la communauté d'agglomération Plaine Commune